

Votre régime frais de santé en chiffres en 2023

Synthèse du rapport sur les comptes - Exercice 2023 prevoyancepharma.com

Ce document présente la synthèse des comptes 2023 du régime santé des anciens salariés qui ont été approuvés par le comité paritaire de gestion.

Faits marquants

Après une année 2020 atypique, marquée par l'épidémie de COVID-19 et les mesures sanitaires prises dans ce contexte, les exercices 2021 à 2023 se traduisent par un accroissement de la charge des prestations : « rattrapage » des soins et plein effet de la réforme du 100 % santé sur le dentaire, l'optique, les aides auditives, avec un meilleur remboursement pour l'assuré, impact de l'inflation.

En médecine douce, les assurés bénéficient depuis le 1er janvier 2021 de la prise en charge des consultations chez un psychologue ou un psychothérapeute. De nouveaux services ont été mis en oeuvre, au titre du Haut degré de solidarité : Hospiway (aide à la préparation d'une hospitalisation), C'Evidentia (prévention visuelle). L'accompagnement des assurés confrontés à une situation difficile a également été renforcé.

Les cotisations du régime des anciens salariés sont restées stables entre 2021 et 2023. Il convient, par ailleurs, de rappeler qu'elles n'évoluent pas en fonction de l'âge et que les retraités dont le revenu de remplacement est inférieur à 31 200 € par an bénéficient d'une réduction de leur cotisation santé de 180 € à 348 € par an selon leur revenu, montants relevés en 2024.

Les frais de gestion du régime restent très compétitifs (moins de 7 % des cotisations).

Le compte de résultat est légèrement déficitaire en 2023 en raison de l'augmentation de la charge de prestations alors qu'il était à l'équilibre en 2022. Les réserves permettent d'éponger ce déficit. Les assurés ont également bénéficié en 2023 des services et actions du Haut degré de solidarité en constante évolution.

Frais de gestion et d'assurance

Les frais de gestion et d'assurance s'établissent à :

- Frais de cotisation : 6,40 % des cotisations nettes de taxes
- Frais liés au financement des services santé : 3,3 € par assuré
- Frais de promotion et de suivi technique et juridique du régime : 0,12 % des cotisations nettes de taxes

soit 6,77 % au total



Régime santé des anciens salariés



Cotisations

18,8 M€ HT à charge des anciens salariés

2,5 M€ prélevés sur la réserve de couverture



Charges de prestations

20,4 M€



Réserves

Réserve générale : 9,7 M€

Réserve de couverture : 52,5 M€



**16 700 anciens salariés
1 916 ayants droit**

Les données présentées dans le document se réfèrent à l'exercice 2023 pour le régime professionnel conventionnel (RPC) et le régime supplémentaire (RS) des anciens salariés de l'industrie pharmaceutique.

Comptes 2023

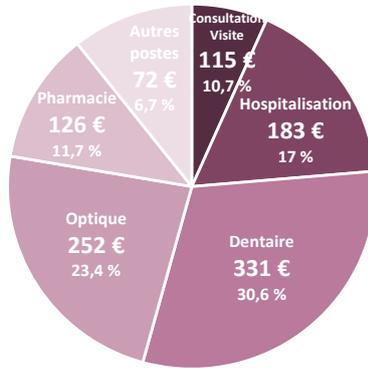
Le résultat 2023 est légèrement déficitaire en raison de la hausse de la charge de prestations. Les frais restent très compétitifs. Ils représentent 6,77 % des cotisations HT et les prestations versées représentent 95,7 % des cotisations HT. La réserve de couverture d'un montant de 52,5 M€ au 31 décembre 2023 permet de financer une réduction de cotisation santé pour les anciens salariés dont le revenu de remplacement est inférieur à 31 200 € par an.

Réserve de couverture	en M€
Réserve de couverture au 01/01	50
Dotation par le fonds collectif	3,5
Financement de l'abondement de l'année	- 2,5
Produits financiers	1,5
Réserve de couverture au 31/01	52,5

Comptes santé (RPC+RS)	en M€
Cotisations payées par les anciens salariés HT	18,8
Abondement financé par la réserve de couverture	2,5
Total cotisations HT	21,3

Frais de gestion	- 1,4
Charge de prestations	- 20,4
Résultats technique et financier	- 0,5
en % des cotisations HT	- 2 %

En moyenne chaque assuré a bénéficié de :
1 080 €
de remboursements sur l'année



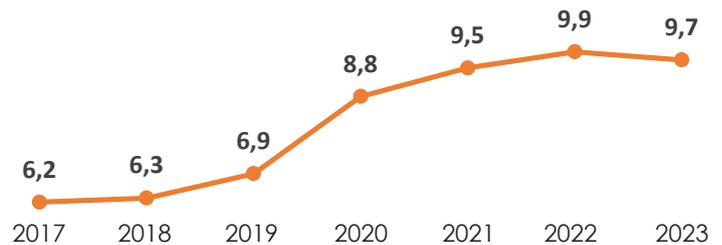
Les postes optique, dentaire et aides auditives bénéficient désormais du 100 % Santé.

Les autres postes comprennent notamment les analyses, la radiologie, les auxiliaires médicaux ou les actes de spécialistes, les prothèses auditives et les appareillages.

Évolution des réserves

Au 31 décembre 2023, le régime dispose de 9,7 M€ de réserves, soit 45,5 % des cotisations de l'année.

Réserves santé	en M€
Réserves d'ouverture	9,9
Résultat de l'année	- 0,5
Produits financiers nets	0,3
Réserves santé au 31/12/2023	9,7
en % des cotisations HT	45,5 %



Perspectives 2024

- Augmentation des cotisations contractuelles de + 5,5 % au 01/01/2024 suite à la décision des partenaires sociaux de limiter l'augmentation (l'application de l'indexation prévue par l'accord aurait conduit à une augmentation de + 6,9 %).
- Mise en place de la couverture implantologie avec une adaptation du taux de cotisation pour le RS.
- La prise en charge en année pleine de la

baisse du remboursement par la Sécurité sociale du dentaire ainsi que la hausse du tarif des consultations.

- Une nouvelle majoration de l'« abondement » (minoration de la cotisation effectivement réglée qui peut aller jusqu'à 360 € par an).

► **La reconduction de l'APGIS, à partir de 2025, comme organisme d'assurance recommandé suite à la mise en concurrence quinquennale.**